



3^{ème} Rencontres BIOTERRE – 1^{er} avril 2016 – Halle Pajol – Paris 18^{ème}

La transition écologique est-elle une révolution des territoires ?



Auteurs : AnnabelCeleste, Caroline Eche, Sophie Lo, Sandrine Winant et Pierre Pech

SOMMAIRE

Introduction.....	5
<i>Géraud Guilbert, Gaëlle Rio, Marine Choley, Marlène Currarolo, Carine Staropoli</i>	
Vides et pleins de la transition énergétique.....	7
<i>Catherine Carré, Denis Penouel, Christophe Buhot, Pauline Dumons</i>	
La transition hydrologique.....	15
<i>Alain Canet, Appolonia Poilâne, Didier Barral</i>	
La transition agroalimentaire.....	21
<i>Guillaume Faburel, Carine Bernède, Cécile Blatrix</i>	
La transition écologique, sociale et leur gouvernance.....	25
Conclusion.....	27

Organisation de la 3^{ème} Rencontres Bioterre
Annabel Céleste, Caroline Eche, Sophie Lo, Sandrine Winant

Sous la direction scientifique de
Pierre Pech (Université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Richard Raymond (CNRS)

Relecture et finalisation de la publication
Chantal Béranger (BEGI)

Introduction

Le master BIOTERRE organise chaque année un colloque, mêlant autour d'un thème des intervenants pluridisciplinaires issus du monde scientifique mais aussi en provenance de la société civile, du monde associatif, des entreprises et des pouvoirs publics. En 2014, la première édition de ces rencontres avait été consacrée à l'innovation permettant de réinscrire la biodiversité dans les territoires. Puis, en 2015, la deuxième édition a abordé, un objet original : les espaces verts d'entreprises. Cette troisième édition de 2016, a proposé une journée de réflexion et d'échange autour des formes de transitions souvent appelées pour répondre aux enjeux et défis environnementaux : réchauffement climatique, mais aussi précarité sociale et énergétique, érosion de la biodiversité, gestion des risques naturels ou technologiques, pollutions de l'air, des eaux, des sols, crises sanitaires, canicules ou pandémies, mais aussi développement de pathologies liées aux perturbateurs endocriniens etc. La transition écologique est-elle une révolution des territoires ? L'Etat s'est tourné vers une stratégie nationale de transition écologique pour 2015-2020.



La notion de transition s'est donc imposée dans le registre des politiques publiques et dans la réflexion autour de la rénovation de l'organisation sociale, politique et économique, surtout dans les sociétés développées. *A priori*, la question mérite que soit entrepris une sorte d'inventaire de ces transitions appelées par les politiques, les philosophes, des décideurs économiques, des agronomes, des scientifiques etc. Qu'est-ce que la transition écologique et y-a-t-il un domaine ou un champ disciplinaire plus pertinent pour traiter de la transition ?

Notre hypothèse est que la question ne peut se résoudre dans une approche thématique. Il faut inverser l'approche : ce n'est pas en imposant de nouvelles pratiques d'aménagement ou de politiques publiques dans les territoires que se trouvent les solutions, mais ce sont les logiques de relocalisation territoriale des questions énergétiques, climatiques, sociales, économiques qui méritent d'être envisagées.

À partir de cette hypothèse, les troisièmes rencontres BIOTERRE ont permis de s'interroger sur ces formes de transitions. A partir de retours d'expériences et d'analyses conduites dans différents champs disciplinaires, en suscitant des intervenants opérationnels ainsi que des chercheurs, il s'agissait de saisir les nécessités de ces transitions, les organisations qui les portent ou les permettent, les facteurs qui les freinent, les territoires où elles se déploient et leurs conséquences sur l'environnement et les sociétés locales.

Notre colloque des 3^{èmes} Rencontres BIOTERRE s'est déroulé en quatre moments, quatre tables rondes correspondant à quatre types de transitions potentielles : la transition énergétique, la transition hydrologique, la transition agro-alimentaire, la transition écologique et sociale et leur gouvernance.

Vides et pleins de la transition énergétique

Les questions abordées étaient : En quoi un territoire peut être en capacité de développer la réappropriation de sa production énergétique ? Comment une entreprise aborde ou envisage le territoire pour y produire de l'énergie ? De quel territoire s'agit-il ? Comment les pouvoirs publics intègrent la transition énergétique ? Quelle est l'échelle pertinente ?

Nous avons fait intervenir :

Géraud Guibert, conseiller et spécialiste français des questions écologiques. Conseiller au cabinet de Pierre Bérégovoy puis de Laurent Fabius, il a été en 2012 directeur de cabinet de la ministre de l'Ecologie et est actuellement président de La Fabrique Ecologique, *think tank* créée en 2013.

Gaëlle Rio et **Marine Choleys** sont toutes les deux étudiantes dans le master Bioterre, promotion 2015-2016. Elles ont présenté le travail effectué en réponse à la commande de la Communauté de communes du Trièves sur les potentialités d'implantation d'éoliennes dans le cadre d'une démarche TEPOS

Marlène Cuccarolo est une ancienne étudiante du master Bioterre. Elle est aujourd'hui chef de projets éoliens chez Nordex France, entreprise de production d'éoliennes.

Carine Staropoli est maître de conférences en Sciences Economiques à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur l'économie expérimentale, les partenariats public-privé, les *smart grids* et *smart cities* et le secteur électrique à la *ParisSchool of Economics*

L'intervention de Géraud Guibert souligne le paradoxe de la transition énergétique : l'énergie est un domaine centralisé, notamment en France, qui s'accommode mal des logiques actuelles de décentralisation. Le réseau énergétique n'est pas adapté à l'autonomie des territoires. Ce problème de gouvernance limite l'efficacité du mix énergétique et la part du renouvelable. A cela s'ajoute le problème de la transition dans les comportements et les pratiques.

En matière de comportements, la mise en place de nouveaux outils de concertation, à l'image de l'initiative du territoire du Trièves, engagé dans le programme Territoire à énergie positive, marque la volonté d'associer l'ensemble des acteurs d'un territoire à la transition. Le projet d'implantation d'éoliennes dans la région du Trièves a fait l'objet de différentes mesures participatives pour intégrer la population et entamer une réflexion sur l'opportunité d'une telle ressource.

En effet, de nombreuses réticences et actes d'opposition émergent lorsque les entreprises éoliennes prospectent sur les territoires, comme le montre l'intervention du groupe Nordex. Si bon nombre d'élus sont favorables à ces projets, qui assurent un revenu important pour le développement local, les communes sont souvent désavantagées par un vide institutionnel et organisationnel.

*Beaucoup n'ont pas la compétence pour gérer la production de l'énergie qui passe par l'adaptation du réseau à l'échelle locale. C'est tout le sens aujourd'hui du développement des *smart grids* et du *big data* que de développer une gouvernance locale de l'énergie, ce que nous montre l'intervention de Carine Staropoli.*

S'agissant de savoir comment les pouvoirs publics intègrent la transition énergétique, Géraud Gibert souligne cinq contradictions. La première est l'absence de mécanisme de régulation mondiale forte, voire d'un gouvernement mondial en matière de climat et de biodiversité. La deuxième contradiction est la décentralisation des nouvelles technologies énergétiques, alors que nous restons dans un système centralisé. La centralisation se traduit de trois manières : à travers les grands opérateurs, par les capacités humaines qui restent dans des domaines centralisés de l'énergie, et parce que les Etats, gardent le contrôle sur les éléments de décentralisation du système. Le troisième élément de contradiction renvoie au système de gouvernance obligatoire actuel qui concilie à la fois l'investissement, l'action sur les comportements et les initiatives décentralisées. Le quatrième élément est relatif aux comportements. Les investissements ne seront pas efficaces, s'il n'y a pas en parallèle une action sur les comportements : le paramètre de comportement doit être le paramètre même de la décision d'investissement. Le dernier élément de contradiction est le décalage entre le développement de la production d'énergie et le réseau de distribution. Le réseau est au centre de l'efficacité du système énergétique car il assure la continuité et l'égalité de l'offre énergétique. Or ce réseau n'est plus tout à fait adapté. Paradoxalement, le fait que les énergies soient décentralisées nécessite un renforcement du réseau : c'est l'utopie rifkinienne, qui n'est pas dans la logique de pensée décentralisatrice. Concilier la logique de réseau avec la logique de décentralisation demande une capacité de réflexion et de proposition pour essayer de surmonter ces contradictions.

Nous proposons quelques pistes sur la base de ces contradictions et l'articulation des échelles de gouvernance :

La première piste renvoie aux nouvelles gouvernances qu'exigent les transitions écologique et énergétique. Pour résoudre ce problème, il faut éviter d'appliquer de manière autoritaire des objectifs venant du haut de la sphère politique. Pour réconcilier gouvernance nationale et mondiale, il faut des mesures de confiance et de vérification communes à l'ensemble des Etats pour que chacun puisse vérifier que le système marche par des engagements nationaux et vérifier les efforts du pays voisins dans un régime de confiance internationale.

Le deuxième élément renvoie à la réflexion sur l'autonomie des territoires : s'interroger sur la manière d'articuler autonomie des territoires et place des réseaux dans ce cadre. Il est nécessaire de développer l'autonomie des territoires : la politique sur les territoires à énergie positive agit en ce sens même si elle connaît quelques limites. Un territoire à énergie positive nécessite un certain nombre de caractéristiques qui ne se retrouvent pas partout, de plus une ville ne pourra être à énergie positive que si elle a une forte solidarité avec son entourage rural.

Le troisième élément renvoie au fait de repenser la responsabilité des acteurs. Si on veut développer un système d'énergie décentralisé, il faut que le système de responsabilité soit cohérent avec cette démarche : il faut que les autorités, y compris les autorités locales, soient en charge de l'adaptation du réseau de distribution de ces énergies décentralisées. Il est nécessaire de penser la décentralisation sous un angle de moyens financier et humain.

D'après le retour de mission des étudiants Bioterre, le Trièves est un territoire à énergie positive (TEPOS). Ce label implique une nouvelle approche territoriale de l'énergie. L'objectif du territoire est de réduire ses besoins d'énergie, selon les exigences de sobriété et d'efficacité énergétique, en utilisant les énergies renouvelables locales (d'après la loi relative à la transition énergétique du 18 août 2015). Les collectivités territoriales engagées dans la démarche TEPOS partagent l'idée que les zones rurales peuvent et doivent jouer un rôle majeur dans la transition. L'action des collectivités passe par la réappropriation de la ressource énergétique par l'ensemble des acteurs (citoyens, élus, acteurs socio-économiques), la mise en œuvre d'action concrètes et l'interpellation des pouvoirs centraux pour la mise en œuvre de conditions favorables à la transition. En parallèle de la classification TEPOS, de nombreuses collectivités sont impliquées dans la démarche « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). 212 lauréats de ce projet ont reçu 500 000 euros de subvention. Le réseau TEPOS est une approche territorialisée de la transition, là où le programme TEPCV relève surtout d'actions exemplaires « vertes », en soutien à la commande publique.

L'accomplissement de la transition énergétique est la fin première du territoire à énergie positive. Elle répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, d'épuisement des ressources fossiles et de la volonté de réduire les risques industriels majeurs à l'échelle du territoire. Le TEPOS intègre la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local. Un tel engagement est bénéfique en termes d'économie et de développement local, de démocratie et d'environnement. Par l'adoption de stratégies spécifiques, le TEPOS conçoit la transition énergétique comme processus de changement.

Le Trièves est un territoire rural situé au sud de l'agglomération grenobloise sur un plateau de moyenne montagne dont l'altitude varie entre 600 et 1000m. La région est entourée par trois ensembles géographiques : les falaises du Vercors, le massif du Dévoluy et la vallée du Drac qui en constituent les limites « naturelles ». Il compte 10 000 habitants pour 647 km², sa densité est faible. La région est composée de 150 km² de terres agricoles et de 270 km² de forêts. Son dynamisme repose sur une économie agricole et industrielle qui capte seulement 30% des flux financiers de sa population.

Depuis 2014, rassemblant les 28 communes du territoire, la communauté de communes du Trièves (CCT) est engagée dans une stratégie de transition énergétique pour porter son projet de développement. L'objectif est de faire du Trièves un territoire à énergie positive et à croissance verte (TEPOS-TEPCV) grâce aux ressources locales : l'agriculture et la forêt. Cette stratégie se traduit par la mise en place d'un plan paysage pour l'intégration des énergies renouvelables et des éco-matériaux dans les paysages remarquables du Trièves. La question de l'énergie éolienne est apparue lorsque certaines communes ont été sollicitées par des opérateurs éoliens. Dans le cadre des programmes TEPOS et du plan Paysage, la CCT a conduit un débat sur l'opportunité, c'est à dire l'intérêt et l'acceptabilité, de l'implantation d'éolienne dans le Trièves. Le comité de concertation doit rendre un avis à la communauté. Cet avis servira de base de référence à titre consultatif pour les communes qui ont été sollicitées ou le seront. La Communauté de communes a développé trois outils pour élaborer cet avis : les entretiens consultatifs menés par le master Bioterre auprès d'un échantillon de population, un comité de concertation de 24 membres divisé en trois collèges (élus, habitants, associations et

acteurs économiques), ainsi que quatre ateliers thématiques de concertation. Des comptes rendus des résultats de chaque procédure ont été publiés sur le site de la Communauté de communes.

L'objectif est de présenter le retour d'expérience de la méthode employée par la CCT. La démarche a recueilli des avis positifs en tant que stratégie volontaire de la CCT reposant sur la démocratie participative. Les résultats obtenus (concertation, ateliers...) sont exploitables et vont servir de base de travail pour établir un cadre logique sur l'éolien. Plusieurs éléments mettent l'accent sur les limites d'une telle méthode : le manque de représentativité des personnes interrogées, le manque de communication en amont sur la démarche ou le problème de la démission de certains membres du collège des habitants.

Le projet du Trièves est une démarche collective pour la réappropriation de la production d'énergie au niveau du territoire. En ce sens la transition énergétique est une transition des territoires : on retrouve présentes les notions de solidarité territoriale et les enjeux de développement locaux. La concertation semble être un outil privilégié à la mise en place des objectifs d'une telle transition. Marlène Cuccarolo présente dans son intervention comment l'entreprise d'éolienne Nordex s'implante au niveau local. L'éolien ne peut se faire que dans des communes rurales car il y a ailleurs de nombreuses zones non éligibles pour ces projets : les zones urbaines à cause des habitations, les littoraux avec la loi littoral ou encore les zones avec des contraintes militaires ou aériennes. Les petites communes rurales ne sont pas habituées à recevoir des projets industriels de cette envergure sur leur territoire, et ont rarement conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans la transition énergétique. La prise de conscience des élus et leur responsabilité est indispensable. Sans l'absence de volonté locale, l'entreprise n'intervient pas. L'idéal est de faire défendre le projet par les maires qui sont les leaders d'opinion à l'échelle locale à l'image de Jacques Pallas, maire d'une commune de la région Centre : *« c'est une nouvelle manière d'exercer notre citoyenneté au XXIème siècle, il faut y mordre dedans, c'est une nouvelle solution »*. Il n'hésite pas à se déplacer en France pour faire la promotion de l'éolien, notamment dans le cadre de la COP21. En réalité, les maires ont souvent peur de ne pas être réélus, s'ils soutiennent des projets éoliens. Dans la plupart des cas l'entreprise gère son projet avec les propriétaires et l'accord de la préfecture.

L'entreprise parvient à avoir un projet acceptable par d'autres moyens : à l'échelle locale, les communes sont plus réceptives au discours financier qu'au discours environnemental. La perspective d'importantes retombées financières mobilise la commune dans le sens de l'entreprise : les petites communes rurales ont souvent un budget limité et la portée de leur action est plus grande si les recettes promises sont importantes. L'intérêt pour la collectivité est de recevoir de nouvelles recettes fiscales en investissant une somme nulle au départ. Le problème aujourd'hui est l'apparition d'un régime fiscal à l'échelle de la communauté de commune, la commune touchera moins et le projet sera moins incitatif. Le montage financier reste cependant avantageux : il permet à la commune de pouvoir se projeter sur des projets annexes grâce aux recettes fiscales de l'éolien, correspondant à d'autres besoins du territoire. Par exemple, une commune a mis en place un nouveau centre de santé, une autre a poursuivi ses efforts en termes de transition énergétique en améliorant l'isolation thermique de l'habitat. L'implantation du parc éolien est donc porteuse d'externalités positives.

Depuis un ou deux ans, les projets de transition énergétique peuvent être soumis à des financements participatifs. Un particulier peut investir une partie de son épargne, à partir de 25 euros, dans un projet de développement durable, ce qui permet d'accroître l'acceptabilité locale d'une opération, les citoyens en retirant un bénéfice privé. Le financement participatif est un point clé de la concertation avec les habitants, au-delà de l'architecture du parc lui-même, la conception est en effet soumise à des contraintes techniques trop nombreuses pour pouvoir être appropriée par les gens.

La concertation est un élément essentiel dans le développement de projets éoliens. Elle permet dès le départ de désamorcer les réticences qui peuvent se transformer en opposition. C'est un moyen de communication performant qui permet d'informer les habitants par des courriers, des articles dans les gazettes locales ou encore à travers les réunions publiques. Il est souvent difficile dans le cadre de la concertation, d'aller au-delà de la simple information et de rentrer dans un échange et un investissement plus grand de la population. Le problème est de trouver des sujets sur lesquels les habitants vont s'impliquer. Les actes d'opposition vont du sabotage de réunions publiques, au vol des affichages pour annuler la procédure d'enquête publique, ce qui peut entraîner des retards de trois ans pour les autorisations.

L'éolien en commune rurale est donc une petite révolution. Tout le monde n'est pas prêt à mener ces projets qui ne font pas toujours consensus. Le projet éolien peut devenir un projet de territoire par ses retombées positives : revenus, engagement pour une énergie propre, création d'emploi... ce qui nécessite une appropriation locale, par les élus et les habitants. L'éolien est avant tout ce que les acteurs d'un territoire décident d'en faire.

Carine Staropoli aborde la transition énergétique avec le cas de l'électricité dans les collectivités locales. Celles-ci sont-elles au cœur de la mise en œuvre de la transition énergétique ou non ? L'enjeu ici est de se focaliser sur le rôle des *smart grids*, les réseaux de distribution intelligents, locaux et nationaux en s'interrogeant sur la place des collectivités : les collectivités sont-elles au cœur de la transition énergétique et ont-elles les moyens de mettre en œuvre cette transition ? Va-t-on leur donner les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la transition ?

La transition énergétique, écologique est multidimensionnelle, on peut identifier au moins cinq composantes :

- Une transition **législative et réglementaire**. La loi de transition énergétique pour la croissance verte, la loi NOTRe et la loi APTA participent à la redéfinition des responsabilités et des compétences territoriales et vont venir bouleverser ce qu'on connaît déjà depuis longtemps comme le millefeuille territorial français. Les cartes vont être rebattues dans le contexte de transition administrative territoriale entre les régions, les métropoles, les communes, les intercommunalités, les syndicats et tous les acteurs institutionnels de ces politiques énergétiques. La fragmentation est forte, or, paradoxalement, il faut une unification pour la décentralisation.
- La transition énergétique est insufflée par **une dimension technologique évidente**. Les *smart grids* sont au cœur de l'évolution du système énergétique. Il sera possible de mesurer avec précision les

consommations, les productions et, par-là, de changer les systèmes d'optimisation : installer des bandes de recharge, des smart capteurs. En jouant sur l'ensemble de ces leviers, il est possible de réduire la consommation d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique et de mettre en place le renouvelable. L'ensemble de ce processus est plus connu sous le nom de smart city.

- Il faut prendre en compte la **transition industrielle**, avec les innovations technologiques, par exemple les entreprises de nouvelles technologies. Il faut par conséquent une rupture avec le modèle centralisé, c'est à dire en France avec l'acteur principal, EDF. Se pose ici la question de la libéralisation du marché de l'électricité. C'est un enjeu important au sens où de nouveaux concurrents tentent de rentrer dans le marché mais où EDF reste indissociable du pouvoir public.
- Un autre aspect au niveau industriel est **l'apparition des nouveaux acteurs du big data**. La transition énergétique passe par une meilleure optimisation des réseaux, ce qui est permis par la création et la gestion de données.
- Les initiatives mettent bien en évidence **l'aspect comportemental**. Si les acteurs et les usagers finaux ne se saisissent pas du problème et ne décident pas des comportements qui permettront d'atteindre les objectifs en matière de réduction d'énergie et de nouveaux usages, la transition ne fonctionnera pas. Au cœur de tout cela, il y a les collectivités territoriales, elles sont impliquées dans les programmes d'installation d'ENR, elles décident ou non de mettre en place un service de mobilité électrique, de déployer des *smart centres*, la formation et accompagner les citoyens pour lutter contre la précarité énergétique. L'autre question qui se pose c'est de savoir si elles ont la marge de manœuvre nécessaire pour faire tout cela. Ça implique de s'intéresser à différents freins ou opportunités qui peuvent exister au sein des collectivités et qui font qu'elles auront la marge de manœuvre ou pas.

La première question concerne les **contraintes financières** et l'impératif de progresser en termes de financements innovants.

La seconde question est celle de **la gouvernance interne**. Il s'agit de savoir si les collectivités sont déjà expertes sur la gestion des énergies, ou se situent dans une logique de délégation. Il faut également savoir si la commune a la mainmise et est au pilotage du contrat de distribution d'électricité. Dans le contexte français les communes sont obligées de déléguer la gestion du réseau de distribution d'électricité à un opérateur, EDF ou un concurrent, par un contrat de concession souvent en faveur de l'opérateur. Dans ce mille-feuille territorial, comment une commune peut se coordonner, en termes de gouvernance, avec l'intercommunalité avec le département et la région, est-ce une source de conflit ou une dynamique pour la mise en œuvre des dispositifs ? La question de la gouvernance interne revient à se demander si la commune a le contrôle ou non sur le réseau de distribution d'électricité. En France, nous sommes dans une situation où les villes n'exercent pas de contrôle direct sur l'approvisionnement en énergie, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne où il y a un contrôle direct des villes via des régimes municipaux. La marge de manœuvre est différente selon les pays ce qui implique d'importants changements.

En ce qui concerne le millefeuille institutionnel : en 2015, les régions sont présentées comme les chefs de file de la transition énergétique compte tenu de leur rôle de planification stratégique. Tout l'enjeu est de coordonner la planification stratégique par les régions et les décisions et actions opérationnelles, confiées aux métropoles. Les communes jouent un rôle de plus en plus ténu puisque depuis les années 1980, les pouvoirs ont été transférés progressivement aux autres acteurs locaux.

Les nouveaux acteurs de la transition énergétique sont les acteurs du *big data* comme nous l'avons vu, de l'industrie technologique, des télécoms (NTIC – IBM, Microsoft) qui se positionnent aujourd'hui comme intermédiaires entre les entreprises traditionnelles de réseaux d'infrastructures et de production d'énergie par le biais de la data. Ces entreprises développent des compétences propres à la gestion de données et se saisissent de l'opportunité des smart grids. Cela aboutit à une privatisation de la centralisation par externalisation des services.

Le système de transition implique la perte de l'unité de lieu, qui était autrefois la commune, au profit d'une gouvernance fragmentée entre les différents étages du millefeuille institutionnel et les nouveaux acteurs avec leurs intérêts propres. Les acteurs publics sont au cœur, mais il faut déterminer le périmètre, les compétences de ce cœur d'action, ce qui est difficile au stade actuel.

La transition hydrologique

Les questions posées étaient : Faut-il et peut-on reterritorialiser la gestion de l'eau ? Dans quelle mesure la gestion intégrée et multi-fonctionnelle de la ressource contribue à la réduction de l'empreinte, des impacts ? Quel modèle hydrologique pertinent pour une très grosse agglomération comme Paris ?

Nous avons fait intervenir :

Catherine Carré est maître de Conférences à l'Université Panthéon-Sorbonne. Elle travaille sur les thématiques de la mise en place des réseaux d'eau et d'assainissement de la ville. Elle mène également des analyses interdisciplinaires sur la relation entre les rivières et les sociétés.

Denis Penouel est directeur général adjoint au SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne).

Christophe Buhot est directeur Développement durable chez Eiffage Construction métallique. Il a présenté la stratégie de développement durable du groupe Eiffage et le cas précis de la gestion d'une zone humide à forts enjeux de conservation de la nature dans une usine du groupe, l'usine de Lauterbourg, en rive gauche du Rhin en Alsace.

Pauline Dumons est chef de projet marketing chez Veolia. Elle pilote des projets sur les thématiques Water, Smart et Resilience.

Lors de cette table ronde, le thème abordé fut celui de gestion de l'eau et de la transition des territoires dans ce domaine via l'innovation. Les quatre intervenants nous ont apporté leurs expertises et leurs expériences sur le sujet. Nous tenions à ce que le système de gouvernance de cette ressource soit abordé par Catherine Carré afin de comprendre où nous en étions dans ce domaine. Grâce à l'intervention de Pauline Dumons de Veolia, nous avons pu voir que les grandes entreprises ne cessent d'innover et sont à la recherche du futur de l'eau face aux changements mondiaux et locaux. Dans le cas présenté pour Eiffage, avec l'usine de Lauterbourg installée sur une zone humide, Christophe Buhot nous a expliqué comment son entreprise a su réaménager son territoire tout en préservant la qualité de l'eau et la biodiversité inféodée à cet espace. Enfin, Denis Penouel nous a présenté les nouvelles solutions en matière de gestion de l'eau à Paris, ville-monde qui cherche à innover.



L'écluse de Marolles sur Seine... avec, au second plan, sur la gauche, un étang conquis à l'emplacement d'une ancienne gravière : la gestion multi-fonctionnelle des zones humides et de la ressource en eau dans le secteur de la Bassée

La gestion de l'eau est bien différente de celle de l'énergie abordée précédemment. Elle a commencé à être décentralisée avec la loi sur l'Eau de 1964¹ qui a organisé la gestion de l'eau par bassins versants et comités d'usagers. Cette décentralisation s'est accentuée avec la loi de 1992² qui a instauré le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui fait de l'eau un patrimoine commun de la nation avec ses dimensions écologiques. Enfin la nouvelle loi de 2006³ rappelle le rôle des milieux aquatiques. C'est parce qu'on en garantit le bon fonctionnement qu'on peut garantir des usages humains. Ces bassins versants sont gérés par des agents des services de l'État, des élus, et aussi des représentants d'agriculteurs, d'industriels ou d'associations. La transition qui s'opère dans le domaine de l'eau est donc ailleurs.

La ressource en eau doit être écologique et durable et les acteurs locaux sont chargés de donner les grandes orientations afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)⁴ pour 2021 et 2027. L'écologie est au cœur de cette nouvelle transition territoriale dans le domaine de l'eau. Cependant, les actions des agences de l'eau sont aujourd'hui majoritairement concentrées sur les rejets et le traitement de la pollution. La protection et la restauration des milieux aquatiques ne représentent que 10 % de leur budget. La gestion de l'eau est donc aujourd'hui essentiellement curative : elle protège les captages mais elle ne prévient pas les pollutions. À cause de la multiplication des acteurs, la protection et la restauration des milieux aquatiques sont des préoccupations moindres. Ces acteurs sont généralement les communes, leurs groupements ou des syndicats qui ne fonctionnent pas à l'échelle du bassin versant. Ils travaillent dans leur périmètre et les divers dispositifs réglementaires sur la biodiversité ne les aident pas toujours à gérer leur captage. Cette logique par bassin versant est donc longue à se mettre en place lorsqu'on parle de transition écologique au sens de gestion du bon état écologique des milieux aquatiques.

Catherine Carré nous a démontré la complexité de la gestion de l'eau grâce à l'exemple de la zone de captage de Nangis (En Seine-et-Marne, au sud-est de Paris), dans laquelle le périmètre de surface de captage du bassin versant est différent du fonctionnement des nappes. Parmi ces nombreux acteurs, le préfet décide du périmètre du captage et du type d'actions auprès des agriculteurs afin de limiter les pollutions. Si l'État cherche l'adhésion via la concertation, il y a souvent des problèmes : délimitation des périmètres, porteurs de projets et maîtres d'ouvrages difficiles à trouver et concertation locale difficile avec les agriculteurs.

Autres difficultés : certaines composantes des politiques publiques fonctionnent grâce à des normes techniques qui sont définies par des valeurs seuils (50 mg/L pour le nitrate). Le choix de ces seuils — pour le nitrate une norme sanitaire — sert à fixer le « bon état écologique » des cours d'eau. La valeur seuil peut parfois être adaptée dans les territoires selon les besoins. Ainsi, une nouvelle transition dans le domaine de l'eau ne doit pas s'effectuer uniquement dans le domaine technique, mais elle doit être sociale et organisationnelle. Elle suppose d'impliquer les acteurs, en leur demandant en quoi ils ont un problème de

¹Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964.

²Loi n°92-3 du 3 janvier 1992.

³Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.

⁴Directive européenne ((2000/60/CE) du 23 octobre 2000.

qualité d'eau dans leur territoire, quelles actions sont entreprises et dans quel but ; leur expliquer que penser la qualité des milieux aquatiques, c'est penser la qualité du territoire.

Dans cette optique, les acteurs économiques tels que Veolia repensent la gestion intégrée de l'eau et leur approche du grand cycle de l'eau. L'entreprise prend en compte tous les acteurs sur un territoire donné afin d'apporter des réponses aux problématiques soulevées. Cette gestion n'est plus seulement considérée par le prisme des communes, des usagers et autres clients traditionnels de Veolia, mais par tous les acteurs du territoire, que ce soit le monde agricole, les EPTB ou les gestionnaires de milieux aquatiques, afin de trouver des solutions.

Pauline Dumons pose plusieurs questions. La première : comment garder son territoire compétitif tout en prenant soin de sa ressource et de sa qualité écologique ? Il s'agit d'abord de dresser le contexte : l'urbanisation a eu un impact significatif sur l'eau, le comportement des usagers a changé, l'agriculture est plus intensive, l'industrialisation crée de nouveaux problèmes et les impacts du changement climatique sont de plus en plus visibles. Il faut également dresser une typologie des événements (les périodes de sécheresse ou d'inondations peuvent parfois se produire sur un même territoire), et prendre en compte la raréfaction de la ressource et les inégalités induites entre les territoires du fait de l'inégalité de sa répartition. Enfin, il s'agit de considérer toutes les parties prenantes afin de prévenir les conflits d'usages et les risques. Pour cela, elle a fondé sa réflexion sur une cartographie des risques du *World Economic Program* qui montre que le risque le plus important est lié à l'eau, que ce soit en fréquence ou en termes d'impact.

Veolia a choisi une approche par la notion de résilience et une approche systémique. L'entreprise, qui s'est rapprochée de la fondation Rockefeller, accompagne 100 villes à travers le monde afin de renforcer leur attractivité tout en faisant face aux problèmes liés à l'eau. Plusieurs facteurs sont pris en compte : la gouvernance, les infrastructures, l'accès à la ressource, la santé publique, l'environnement, les questions économiques et sociétales et bien sûr la résilience. Pour Pauline Dumons, la transition dans le domaine de l'eau se fait en passant du traitement en usine des pollutions à une prévention à la source. Il s'agit également de chercher des complémentarités entre les infrastructures lourdes dites grises et les légères dites vertes. En France, cette transition est possible car des changements de gouvernance s'opèrent grâce à de nouvelles initiatives émergentes, visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes d'un territoire. Il met en place un mécanisme de rémunération pour tous ceux impliqués dans la gestion d'une rivière, afin de les responsabiliser. C'est une vision plus positive de la notion de pollueur-payeur. C'est également la mise en place d'un système de *trading* fondé sur la qualité de l'eau plutôt que la quantité.

Afin de proposer des solutions adaptées à chaque territoire, l'entreprise a dressé une typologie. Elle distingue cinq types de villes : (1) en tension en raison d'un développement démographique important ; (2) industrielles dont le tissu économique est lié à l'industrie et où la pollution est au cœur de la réflexion avec une logique d'économie circulaire ; (3) essentiellement agricoles qui doivent répondre à des problèmes de pollutions diffuses ; (4) en zone de stress hydrique ; et enfin (5) côtières qui doivent faire face à la fois à des problèmes d'augmentation de la demande en eau, à l'accumulation de pollutions rejetées par les rivières et

aux inondations. Face à ces types de villes, l'entreprise a créé cinq grands leviers : (1) l'acropole qui agit sur la performance environnementale et le bien-être de la ville ; (2) la résilience qui n'agit pas seulement sur le changement climatique, mais qui s'intéresse également à la gestion des inondations, à la conservation de la ressource et à la continuité dans l'approvisionnement des services critiques ; (3) l'intégration des parties prenantes ; (4) le « *smart* », qui est un outil de gestion de données et de services, mais aussi un positionnement de certains territoires ; et enfin (5) l'économie circulaire. De ces leviers découlent des propositions de valeurs qui permettent d'identifier des solutions grâce à des outils techniques, par exemple la balise *Swarm* qui aide à anticiper et détecter les pollutions afin d'adapter les infrastructures et de les informer, ou encore des outils d'aide à la décision afin de préserver la ressource.

Selon Pauline Dumons, la transition dans le domaine de l'eau s'effectue grâce à une gestion intégrée possible seulement grâce à de nouveaux modes de gouvernance, en association avec des solutions techniques et d'aide à la décision. Cette nouvelle transition est une opportunité puisqu'elle permet de renforcer l'attractivité des territoires, ainsi que les connexions entre le monde agricole, les industriels et les communautés.

Dans le cas d'Eiffage, et pour illustrer ce que réalise l'entreprise dans le cadre de la transition écologique dans ce domaine, Christophe Buhot nous a présenté l'action menée dans l'usine de Lauterbourg, située en Alsace à la frontière allemande dans une zone humide, proche du Rhin qu'elle utilise comme voie de communication afin de transporter ses plus grandes pièces métalliques usinées. C'est de cette usine que sont notamment sortis les éléments du viaduc de Millau ou de l'Opéra de Sydney. A été aménagée une partie de l'emprise foncière de l'usine qui correspond à la zone humide. Dans un premier temps, il s'est agi de délimiter et de réhabiliter une mare et une roselière pour accueillir des amphibiens. L'habitat a ensuite fait l'objet d'un inventaire minutieux, point zéro du suivi. Les améliorations ont été fructueuses puisque des rainettes vertes et des pélobates ont recommencé à peupler dans les mares. Grâce à la volonté de l'équipe locale, l'entreprise est allée au-delà des obligations réglementaires.



Le site de l'usine Eiffage Métal à Lauterbourg en 1986, à gauche et sa restauration écologique visible à droite en 2015.

Le SIAAP a pour mission de collecter, de transporter et de traiter les eaux usées de l'agglomération parisienne. Il s'agit pour lui aussi d'intégrer la question de la transition dans le domaine de l'eau. Le traitement des eaux usées à Paris fonctionne grâce à une organisation territoriale emboîtée : on a d'abord la ville de Paris, puis les départements et ensuite l'agglomération parisienne, dans laquelle se trouvent toutes les stations d'épurations administrées par le SIAAP. Pour Denis Penouel, « *la transition dans le domaine de l'eau fait l'objet d'une approche complexe, subtile et exigeante qui alterne le lointain et le proche* ». Les politiques publiques à moyen et long terme de la ville de Paris possèdent une démarche très affirmée : capter les eaux pluviales à la parcelle, ce qui comporte de nombreux bénéfices (éviter la saturation des réseaux, ne plus mélanger eaux propres et eaux contaminées). Selon Denis Penouel, la transition dans ce domaine passera par une convergence des politiques publiques concernant les déchets solides et les eaux d'assainissement. Cette nouvelle synergie permettra d'explorer les propriétés des déchets organiques de nos poubelles, mais aussi des boues d'assainissement qui peuvent devenir des énergies renouvelables. Ces boues sont d'ores et déjà transformées en biogaz et leur potentiel est très important : 1000 gigawatts, soit les besoins du réseau de chaleur de la ville de Grenoble. Les capacités de la transformation des boues et des déchets organiques, et donc leur contribution à une « économie circulaire », sont importantes. Selon lui, la transition devra également se faire au niveau des attentes sociétales en requalifiant les objectifs de qualité des milieux récepteurs. La question de ces attentes sociétales s'illustre bien dans le cas de la possibilité de se baigner dans la Seine. Cet objectif soulève une question que la société doit se poser : veut-on un bon état écologique ou un bon état sanitaire ?

Si en 2021 le bon état écologique de la Seine et de la Marne devrait être atteint, le SIAAP se projette déjà vers 2050. Il anticipe les effets du changement climatique et pense à des mesures d'atténuation de ses effets négatifs comme la possible baisse du débit de la Seine (30-50 %). Ce scénario interviendrait dans le cas où en période d'étiage le débit de sortie des stations d'épurations diminuerait, grâce à des innovations dans l'optimisation des réseaux d'eaux et d'assainissement de l'agglomération parisienne. Pour Denis Penouel, la transition de l'eau, c'est une ou des actions qui nécessitent plusieurs regards : celui des ingénieurs, celui des architectes, celui des chercheurs, géographes, économistes, anthropologues, spécialistes des neurosciences qui permettent de travailler sur les perceptions des actions menées par les acteurs.

La transition agroalimentaire

Les questions posées étaient : L'agroforesterie est-elle effectivement un des vecteurs montants de la transition agro-écologique ? En quoi la réappropriation des semences agricoles est le signe de la transition agro-alimentaire ? Et, en quoi la transition vers une agriculture écologique est rentable ?

Nous avons fait intervenir :

Alain Canet est directeur d'Arbre & Paysage 32, président de l'Association française d'agroforesterie (AFAF) et délégué français de la Fédération Européenne d'Agroforesterie (l'EURAF). Il conseille les agriculteurs souhaitant se convertir à l'agroforesterie.

Appolonia Poilâne est fille et petite-fille de boulangers, elle est à la tête des boulangeries Poilâne. Son choix stratégique a été de privilégier la traçabilité de semences écologiques pour produire ses farines.

Didier Barral est vigneron et viticulteur au Domaine Léon Barral à Lenthéric dans l'Hérault. Il a effectué le saut dans une viticulture écologique et rentable.

La troisième table ronde avait pour thématique la transition agro-écologique. A travers leurs interventions, Appolonia Poilâne, Alain Canet et Didier Barral ont souhaité nous faire part de leur expérience et comme l'a dit Alain Canet : « ... ces nouvelles pratiques nous permettent de parvenir à une transition en douceur ». Actuellement, on constate une demande croissante de consommateurs soucieux de manger mieux et local, et d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. La transition agro-écologique a pour vocation de répondre, entre autres, à ces demandes croissantes, en privilégiant une agriculture plus saine et sans intrants (pesticides, fertilisants...), mais également à la recherche de nouvelles pratiques. En effet, la transition agro-écologique fait appel à des modes de production innovants telle que l'agroforesterie, comme nous l'a démontré Alain Canet. Par ailleurs, « l'expérience, les tentatives et la patience » sont des maîtres-mots qui caractérisent au mieux la transition agro-écologique comme l'a souligné Appolonia Poilâne. Enfin, le retour d'expérience de Didier Barral a permis de mettre en avant « la curiosité » comme une qualité indéniable qui implique une recherche constante de nouveaux procédés permettant une « production autonome et de qualité ». Dans un premier temps, l'intervention d'Appolonia Poilâne a permis de mettre en lumière l'importance du choix des semences dans la fabrication des pains Poilâne. En effet, depuis 80 ans, la maison Poilâne ne cesse d'accorder de l'importance au choix des semences qui selon elle, constitue la base d'un pain de qualité. A l'image de Didier Barral, « la curiosité » apparaît comme un moteur indéniable permettant d'alimenter les recherches sur les semences et de raviver d'anciennes variétés, rares ou peu connues par la majorité d'entre nous tels que l'épeautre. Par exemple, l'aegilops, recèle d'importantes qualités nutritives, mais a été délaissée au XXème siècle dans le monde agricole au profit de céréales plus rentables. A travers l'exemple du pain Poilâne, la transition agro-écologique suppose un retour à des pratiques dites plus « traditionnelles » où le souci de la qualité représente un pan essentiel de la maison.

Afin de privilégier une production locale, les blés viennent de France et après leur récolte, ils sont stockés dans des silos sans chimie et sans gaz et sont désinfectés par la chaleur. Les techniques de stockage ont beaucoup évolué depuis 80 ans et font partie des points suivis de manière privilégiée avec les meuniers. Chaque année, à l'image des blandes pour les torréfacteurs de café, la population de blé est sélectionnée.



La mouture du blé s'effectue essentiellement sur les pierres afin de garder les germes du blé. Les farines sont exemptes d'auxiliaires technologiques et d'additifs. Il existe d'autres techniques pour ajouter des germes de blé, mais dès qu'il y a un stock de blé, ce dernier servira à la fabrication de la farine. Autour de la manufacture se trouve un jardin dans lequel certaines parcelles servent à l'expérimentation et à l'association de la culture de blé. Ces expérimentations et ces recherches font partie intégrante du concept de transition agro-écologique : innover de manière à trouver un certain équilibre entre une production agricole et son environnement.

Néanmoins la transition agro-alimentaire peut-elle parvenir à combiner à la fois « *qualité, productivité et gains économiques* » ? C'est la question à laquelle Alain Canet a tenté de répondre à travers l'exemple des pratiques agroforestières. En quoi consistent-elles ? A proprement parler, on pourrait croire que celles-ci consistent uniquement à intégrer des arbres au sein d'une parcelle agricole tels que le maraîchage, la viticulture et l'élevage. Or, l'agroforesterie est plus complexe et vise à créer ou recréer un « *écosystème* » et encourager une dynamique entre les composantes (faune, flore, eau...) de ce milieu, en l'occurrence d'une parcelle agricole. Il s'agit donc, de dépasser la vision cloisonnée d'une monoculture et de privilégier une culture diversifiée et moins dépendante de produits chimiques et phytosanitaires. En effet, l'agroforesterie représente une idée de « *connexion* » de l'ensemble des arbres (jeunes, vieux, morts...). Le modèle actuel « [d'une] *création de bandes pour chaque plante, les plantes messicoles, les jachères mellifères, des hôtels à insectes, une bande pour les citadins est totalement erroné et c'est affligeant d'avoir ce type de réflexion, je le dis haut et fort puisque vous êtes jeunes, les nouveaux horizons c'est ça, il faut arrêter la compétition entre les plantes* ». Outre l'idée de restaurer la matière organique des sols ou lutter contre l'érosion des sols, cette interaction entre ces différentes composantes procure également des habitats favorables à de nombreux animaux jouant aussi un rôle, par exemple de lutte contre des parasites des plantes cultivées. Cependant, la production agroforestière suppose des surcoûts, même s'il existe des subventions et les résultats ne sont pas immédiats. Toutefois, les pratiques agroforestières représentent une démarche innovante et permettent d'apporter de la biodiversité afin d'une part, de créer un équilibre au sein de l'écosystème, et d'autre part, de

restauration de la matière organique dans les sols. En résumé, la transition agro-écologique consiste à passer d'une « *agriculture de serre à une agriculture de terre* ».

Lors de son intervention, Didier Barral a souhaité témoigner de l'importance du travail minutieux de la terre et la prise en compte des spécificités d'un territoire (son climat, son activité biologique, sa végétation, son sol...) dans la production agricole. C'est par hasard lors d'une période de sécheresse excessive en 1995, après le ramassage des raisins et de leur mise en cuve que les frères Barral se sont rendu compte que les trois cuves de vins étaient plus goûteuses, acides et frais. Ils se sont alors mis à chercher les explications et ont découvert l'année suivante qu'elles étaient liées aux vignes croisées au labour. « *Autrefois dans le Sud, il n'y avait pas de fil de fer, donc les anciens passaient avec le cheval dans un sens puis dans l'autre. Il faisait même la diagonale, les occitans appellent cela, le galice. [...] c'est à ce moment-là qu'on a compris qu'il existait un lien entre la perméabilité et l'acidité.* » Le vigneron a donc souhaité généraliser cette méthode et la première étape a été de couper les sillons afin que l'eau s'écoule moins vite et de croiser les labours. A l'inverse, l'année 1997 a représenté une année très pluvieuse. C'est par hasard, lorsque Didier Barral s'est rendu au village voisin qu'il a constaté que l'eau ne pénétrait pas dans le sol et subsistaient des flaques d'eau bien que ses confrères labouraient les sols. La raison était liée à la destruction des êtres vivants notamment des vers de terre. En effet, lors des labours, les lombrics sont détruits, donc l'action de fouissage dans le sol s'étend à plusieurs mètres de profondeur. L'imperméabilisation des sols s'explique par un labour excessif qui tue les vers de terre et provoque ainsi des cultures soumises à de fréquentes inondations ou sécheresses. « *Et comme on continue à labourer et qu'ils se reproduisent peu – un à deux œufs par lombric par an-, ça ne remontera jamais au même niveau ; par contre si on arrête de labourer, les effets bénéfiques se verront dans 20 ans. Alors comment favoriser leur reproduction ?* ». Didier Barral s'est alors aperçu que sous le crottin se trouvait un plus grand nombre de vers de terre que sous le fumier, en raison de la présence d'urine et d'excrément. Il fallait donc amener des animaux à pâture dans les vignes. Un cheval a d'abord été introduit dans les vignes, cependant, un cheval ne produit qu'un crottin sur 5 hectares. Plusieurs chevaux ont donc été introduits. Toutefois, dans un climat méditerranéen, le crottin sèche rapidement. Suite à ce constat, un troupeau de vaches a été placé dans les vignes. N'ayant pas de fils de fer, les vaches pouvaient aller et venir dans tous les sens. Les animaux ont intégré les vignes entre la période du 15 décembre au 15 avril à la sortie des bourgeons et dès lors, la population de vers de terre a triplé voire quadruplé. En effet, il y a trois ans après de fortes pluies, des ronces sont apparues. Il a donc fallu bêcher pour les enlever, c'est à ce moment qu'il s'est aperçu que c'était sous les vignes pâturées que se trouvaient le plus de vers de terre, en raison d'une bouse chaude en hiver et fraîche en été. Celle-ci émet une odeur après la fermentation qui attire les lombrics. A travers son témoignage, Didier Barral a souhaité mettre en avant le besoin d'une prise en compte du fonctionnement de l'écosystème, une des étapes essentielles de la transition agro-écologique. La chimie ne fait pas tout !

La transition écologique, sociale et leur gouvernance

Les questions posées étaient : quelle place les territoires dans ces processus de transition ? Quelle gouvernance pour conduire cette transition ?

Nous avons fait intervenir :

Guillaume Faburel est professeur à l'Institut d'urbanisme de Lyon (université Lyon-2). Ses travaux portent sur la ville durable, la justice urbaine, la participation habitante ainsi que sur l'évolution des savoirs et métiers de l'urbanisme et de l'aménagement.

Carine Bernède est directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris.

Cécile Blatrix est directrice de l'UFR Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales, Responsable de la Dominante d'Approfondissement Science Politique, Ecologie et Stratégies (SPES) à AgroParis Tech. Ses travaux portent sur les sciences participatives.

Lors de cette table ronde, le thème abordé était la gouvernance et les territoires de la transition écologique. Les intervenants ont évoqué les différentes formes que prennent des initiatives locales fautes d'un système politique répondant à leurs attentes.

Débuté il y a une trentaine d'années, la métropolisation est un phénomène créé par une re-densification des villes suivant une trajectoire post-industrielle. Cette forme de position politique représente le point de départ de la transition basée sur la réalité d'aujourd'hui avec la volonté de recréer du lien entre les hommes.

De nombreuses expériences collectives voient le jour telles que la création de monnaies locales, des fermes sociales, se faisant parfois en réaction par rapport aux politiques actuelles. La trajectoire néolibérale a permis le développement d'écoquartiers. Un autre phénomène a été celui d'exodes urbains, impliquant parfois des vagues de néo-ruralistes. La ligne de partage se situe alors sur les imaginaires sociaux portés par la ville et les notions d'anti urbain et de post urbain.

Pour Guillaume Faburel, les bios régions sont alors des territoires qui ne possèdent pas de frontières administratives, politiques, mais un périmètre géographique lié à des écosystèmes dont les limites restent à définir. Chaque territoire est alors unique puisqu'il se base sur l'environnement de la région. Ils engendrent également une réelle prise d'autonomie et sont véritablement vécus par les populations comme un renouvellement de responsabilité civique. La bio région vise à articuler toutes les initiatives citoyennes. Cette prise d'autonomie au travers d'économies locales réinterrogent les modes de production. Nous assistons alors par la somme de toutes ces initiatives à une mondialisation par le bas, impliquant d'autres rapports à l'environnement, des rapports plus actifs.

Cette évolution s'accompagne d'un vocabulaire nouveau, avec des néologismes : festivalisation, bucolisation des villes, rapportant ainsi à des notions de bien-être devenues plus importantes.

Carine Bernède illustre la mobilisation de la population, au travers de la révision du plan biodiversité de Paris. L'initiative de ce plan a débuté en 2010 par la Livre Blanc, avant d'aboutir à l'adoption du plan biodiversité en 2011. La révision en 2016 de ce plan repose sur la prise en compte du bilan du premier plan, des enjeux ambitieux pour la mandature tels que : la plantation de 20 000 arbres, la végétalisation du bâti ou la création de 30 nouveaux hectares d'espaces verts, ainsi que l'accompagnement de nouveaux enjeux tels que l'agriculture urbaine, l'architecture verte, la stratégie d'adaptation climatique. L'ambition est également de développer une démarche participative.

Carine Bernède souligne l'importance de la concertation des citoyens à l'aide de différents outils : la mise en place d'une plate-forme collaborative de réunions publiques, ateliers thématiques, et de visites exploratoires dédiées au plan biodiversité dont l'objectif est d'associer différents types d'acteurs (élus, associations, experts, citoyens), et ainsi de croiser les avis et réflexions. Cette mobilisation permet à l'ensemble de ces acteurs de s'approprier leur espace de vie dans une véritable démarche d'inclusion.

En plus d'être un outil permettant de définir les actions à mettre en œuvre, afin de favoriser la biodiversité en zone urbaine dense, ce plan est aussi un important outil de communication politique.

Interrogée sur l'ambition de ce plan, alors que le périmètre est uniquement parisien à l'heure de la Métropole du Grand Paris, Carine Bernède répond que ce plan est jusqu'à présent bâti sur ce périmètre mais que l'ambition de le développer sur un territoire plus grand n'est pas exclue.

La vision de la place de la société civile dans les nouveaux modes de gouvernance est développée par Cécile Blatrix. La première caractéristique de la place de la gouvernance dans la société civile réside dans la pluralité et la fragmentation des formats développés selon les enjeux. Ainsi, différents modes de gouvernance vont émerger sur des thématiques en transition telles que l'énergie, l'eau ou l'alimentaire. Ces changements s'effectuent en fonction des secteurs d'actions publiques, cela concerne aussi les types de formes, les enquêtes publiques, les débats publics. Le cadre réglementaire varie mais généralement il est plus pensé par rapport à des projets qu'à des politiques.

La société civile fait aussi preuve d'inventivité et de créativité pour se rassembler, souvent par manque de cadre réglementaire. La notion de mémoire des territoires a également toute son importance en influençant sur les modes d'organisation. Cependant, les chercheurs constatent la prolifération d'offres de participation de la société civile. Celles-ci sont peu mises en relation, peu partagées, ce qui accroît la difficulté de la société civile à se retrouver dans ce système. La recherche et la fidélisation du public dans la concertation représentent alors un enjeu fort pour assurer la réussite d'un projet. Si l'on en vient à la notion de transition dans ce cadre, en quoi la notion de dynamique de transition peut changer cet état de fait?

Cette notion de transition a des contours flous et certaines questions préalables sont à se poser : « quel est le point de départ ? » et « vers où va cette transition ? ». Implicitement, en arrière-plan, c'est la remise en cause du cadre national de l'efficacité de l'action étatique. Le local prend le « pouvoir » pour initier la démarche de changement et ainsi la dynamique de transition. L'efficacité provient du volontariat, de l'incitation. De nouveaux instruments publics incitatifs voient le jour tels que les appels à projets qui permettent d'obtenir

des financements, puis les appels à reconnaissance. Le risque de ces outils est la mise en concurrence des territoires pour décrocher les aides financières allouées aux projets sélectionnés. Toutefois, cela aboutit à une collection d'initiatives locales clairsemées et pensées par type d'enjeu sans vision globale.

La question primordiale est alors celle du pilote de cette transition. Ces dynamiques de transition, pour qu'elles deviennent constructives et pérennes, doivent associer les citoyens à la discussion des futurs souhaitables et répondre à la question : vers quoi veut-on aller ? Mais il reste encore pour cela, à créer des ponts entre l'ingénierie participative et la prospective.

Conclusion

Le colloque a porté sur la place du territoire dans la transition et permis de préciser le terme de transition. Terme récurrent du discours public, la transition reste un concept flou et général. La transition est en réalité plurielle et localisée. Le territoire donne aux transitions leur cohérence et les met en système. La transition apparaît dès lors plus comme une révolution des territoires qu'un effort de résilience de ces derniers, par des modes de substitution, et surtout à travers des remèdes ou des ingénieries imposées ou conseillées comme des boîtes à outils standards. C'est en fait le contraire parce que le territoire doit prendre de ces outils, se les approprier pour les transformer et en construire d'autres qui lui conviennent. Le territoire incarne la transition en fédérant l'ensemble des transitions. Mais cela passe aussi par des démarches de changements dans les modes de vie, de modes de vie consuméristes vers des modes de vies économes, solidaires et participatives. La question en jeu est alors de savoir ce que deviennent les acteurs institutionnels.